



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N° : 2002-MC-1891

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 458900

VISA DE PROSPECTUS PROVISOIRE

Canico Resource Corp.

Nom de l'émetteur

En application de l'article 20 de la Loi sur les valeurs mobilières, le visa est octroyé à votre prospectus provisoire du 11 juin 2002.

Le 12 juin 2002

Date du visa

(s) *Josée Deslauriers*

Josée Deslauriers
Le chef de service du financement des
sociétés

/sv